

**Groupe de travail Emploi Formation**  
**Relevés de conclusions de la réunion du 22 février 2023**

---

**Étaient présents à cette réunion :**

Salariés

Pierre Desmaret, FO  
Danaé Hogrel, SUD Culture  
Pierre-Marie Bommier, SNAM CGT  
Christophe Jaillet, SFA CGT

Employeurs

Clément Peretjatko, Collectif marionnettes AURA / Thémaa  
Sarah Battegay – SMA / Grand Bureau  
Vincent Villenave – Le maillon et du Groupe des 20  
Anne Carrier – FEVIS / PROFEDIM  
Bertrand FURIC – Jazz(s)RA  
Pascal Buensoz – Jazz(s)RA  
Lila Forcade – Les forces musicales  
Marie-Irma Kramer – Fédération des arts de la rue  
Laurent Mazurier - SMSP

État et collectivités

Ubavka Zaric – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes  
Céline Raluy – DRAC AURA  
Sophie Chermat – DREETS AURA

Organismes invités

Fanny Dechenaud – AFDAS  
Sabine Danquigny – Pôle Emploi scènes et images

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS  
Marie Coste – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

---

**DETAIL DES ECHANGES**

La réunion débute par un point d'actualité concernant le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes.

Le 1<sup>er</sup> comité des COREPS à la DGCA aura lieu le 13 mars 2023. Tous les COREPS existants ou en cours de construction sont conviés, ils seront représentés par leurs animateurs et leurs référents DRAC. Le 6 mars aura lieu une réunion du comité de pilotage pour identifier les travaux qu'ils souhaitent faire remonter à la DGCA.

Le GT politiques publiques s'est réuni le 7 février, il est prévu de travailler à la mise en œuvre des préconisations des groupes Production-Diffusion et Territoires & Habitants. La DRAC propose d'expérimenter de nouveaux modes de soutien pour le secteur. Les questions d'emploi ont été évoquées de nombreuses fois.

Le GT festivals s'est réuni le 21 février. Ont été notamment soulevés les points suivants :

- D'importantes difficultés de recrutement des techniciens,
- Difficultés de recrutement parmi les prestataires de sécurité (capacité dans le recrutement au vu des dates resserrées des festivals).

**Sabine Danquigny (Pôle Emploi scènes et images)** explique que Pôle Emploi a commencé à travailler cette question, mais qu'ils ont eu des retours indiquant qu'il n'y avait pas de problème sur le recrutement mais plutôt sur la rémunération. Ils se questionnent donc sur la pertinence de monter cette formation, car il semble que le problème soit lié aux conditions de travail. Beaucoup de techniciens sont partis sur l'événementiel, là où le travail est mieux rémunéré. Pôle Emploi travaille actuellement avec REDITEC sur cette question.

**Marie-Irma Kramer (fédération des arts de la rue)** pense qu'il faudrait voir si les difficultés de recrutement se posent de la même manière sur tous les territoires.

### Point d'actualité

**Bertrand Furic (Jazz(s)RA)** souhaite, après discussions et rencontres aux BIS, avertir le COREPS d'une grande difficulté des organismes de formation du secteur qui délivrent une certification nationale. Ces organismes font face à France Compétences et ont de grandes incertitudes quant à l'avenir de leur certification et donc de leur financements. Aujourd'hui, la rédaction d'une tribune au niveau national est en cours pour alerter sur les points suivants : problème sur la validation des certifications sur des temps très courts, demande de critères trop personnels sur les stagiaires, demande d'études d'insertion sur des temps trop courts. Les auteurs de l'appel souhaiteraient avoir l'AFDAS et les syndicats de salariés à leur côté pour faire face à France Compétences. Si ce sujet devient un sujet pour le COREPS, il faudrait avoir au sein de la réunion la CPNEF-SV et la CPNEF-AV.

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** répond que c'est en effet un vrai sujet et une inquiétude. Cela s'ajoute à une autre problématique également inquiétante, celle de la taxe d'apprentissage. Aujourd'hui, cette taxe est soumise à une réglementation complexe et technocratique. La DRAC manque d'outils pour faire avancer la situation.

**Sarah Battegay (SMA / Grand Bureau)** explique que la préoccupation est partagée au sein de la FOFC (fédération des organismes de formation de la culture). Ce sujet mérite une réunion de travail. Notamment sur le critère d'employabilité qui est imposé.

**Bertrand Furic (Jazz(s)RA)** explique que France Compétences est le seul juge de la durée de la certification. Le ministère de la Culture paraît assez désarmé face à cette situation. Cela pourrait générer une difficulté supplémentaire sur les recrutements à venir.

**Sarah Battegay (SMA / Grand Bureau)** complète le propos en disant que France Compétence souhaite resserrer le nombre d'OPCO et de formations.

**Fanny Dechenaud (AFDAS)** ajoute qu'il faut absolument associer la CPNEF-SV aux échanges. France Compétences a un raisonnement à la masse, ce qui est problématique pour les secteurs de niche comme le spectacle vivant.

Cette discussion va être mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe.

**Anne Carrier (FEVIS / Profedim)** relaye une note de l'USEP-SV au niveau national concernant la demande d'un Valois des salaires. Cette demande n'a jusqu'ici obtenu aucun retour du ministère de la Culture. Cette note demande une refonte de la politique culturelle, permettant une prise en compte des NAO et donc une revalorisation des salaires. Au titre de Profedim, elle souhaite indiquer le positionnement de son organisation au sujet de la réforme retraites : Profedim est en désaccord sur ce projet de réforme, notamment concernant la pension minimale (inadéquation du régime de l'intermittence, carrières des femmes...). Un [communiqué de presse](#) a été diffusé dans ce sens.

**Sabine Danquigny (Pôle Emploi scènes et images)** revient sur la formation des agents de sécurité : une formation se met en route pour cette catégorie. 8000 personnes seront formées en régions, entre 2000 et 4000 le seront en région AURA. Pôle Emploi Scènes et images met également en place une formation sur la production cinématographique et une prise en charge d'un parcours pour 6 personnes : il s'agit d'une formation « scénaristes » sous forme de compagnonnage.

**Clément Peretjatko (collectif marionnettes AURA)** revient sur la précédente réunion du groupe en présence de Pôle Emploi Services. Le réseau est intrigué par les contrôles des artistes et techniciens à l'international. L'union internationale de la marionnette s'est emparée du sujet. Mais il reste des problématiques : il a peur que les contrôles entraînent des sanctions alors que cela relève du déroulement classique d'une carrière.

**Sabine Danquigny (Pôle Emploi Scènes et images)** explique que Pôle Emploi Scènes et images n'est pas du côté des contrôles (effectué par Pôle Emploi services), mais sa référente réglementaire peut venir pour informer et répondre à ces questions.

**Pierre-Marie Bommier (SNAM CGT)** informe que la mobilisation contre la réforme des retraites a mis en exergue la situation des femmes dans le spectacle. Le SNAM CGT a également lancé un questionnaire sur les VHSS, le COREPS Occitanie a également produit une étude. Il serait temps de mettre à l'ordre du jour des préconisations sur l'égalité Femmes / Hommes notamment pour les collectivités territoriales et un conditionnement des subventions.

**Danaé Hogrel (SUD culture)** ajoute que son syndicat est également actuellement mobilisé sur la journée du 7 mars. Pour information, le CNPS a été décalé au 16/03, il faut faire remonter des informations aux organisations syndicales d'ici là.

**Sarah Battegay (SMA / Grand Bureau)** se fait le relais d'une position du SMA qui a décidé de ne pas signer la NAO de l'édition phonographique en raison d'un contexte dégradé pour les labels indépendants ([voir le communiqué de presse](#)).

### Travail collectif sur la mise à jour d'un Vadémécum par la DRAC AURA et la DREETS AURA

La dernière version du vadémécum datait de 2021. **Sophie Chermat (DREETS)** et **Céline Raluy (DRAC)** sont reparties de la base de 2021, pour la remettre à jour et l'enrichir.

La structure reste la même :

- Le vadémécum reprend les démarches propres aux employeurs, de la déclaration d'activités à l'emploi en passant par certaines spécificités : artistes français, artistes étrangers, embauche d'enfants, achat des spectacles et droits d'auteurs et droits voisins.
- Elles ont souhaité ajouter des éléments sur les VHSS car c'est devenu une priorité pour le ministère de la Culture. Est prévue une présentation du contexte juridique, des dispositifs de formation et des cellules d'écoute (Audiens)

Pour compléter ce vadémécum, il est proposé d'ajouter des fiches spécifiques : achats de spectacles, responsabilité des donneurs d'ordre, question des micro-entrepreneurs, bénévolat et artiste amateur.

Il est proposé d'envoyer à tous les membres le vadémécum remis à jour pour relecture avec les fiches complémentaires d'ici la prochaine réunion. En attendant, Céline Raluy et Sophie Chermat sont preneuses de préconisations susceptibles d'enrichir encore le document.

**Pierre Desmaret (FO)** demande si la déclaration des revenus des intermittents a été remise à jour ou s'il serait intéressant de l'intégrer.

- Il lui est répondu que cette question relève plutôt de Pôle Emploi.

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** suggère d'ajouter des informations sur les contrats, notamment sur le contrat de cession qui demande un régime fiscal particulier et qui est un acte de commerce. Les autres contrats (co-réalisation...) ne sont pas des actes de commerce.

- **Sophie Chermat (DREETS)** répond que ces questions sont certes importantes mais relèvent de la fiscalité et pas du droit du travail.

**Pierre-Marie Bommier (SNAM CGT)** demande si les donneurs d'ordre vont être inclus dans le vadémécum.

- **Sophie Chermat (DREETS)** répond qu'une fiche a été ajoutée concernant l'achat de spectacle. Dans cette fiche, les responsabilités des donneurs d'ordre sont précisées. Y sont mentionnées les obligations de diligence et vigilance pour les donneurs d'ordre. L'obligation de vigilance correspond à l'obligation de vérifier la conformité aux normes de son prestataire : cotisations, déclarations...  
L'obligation de diligence se fait a posteriori : après un contrôle où il y a eu quelques problèmes, le donneur d'ordres doit tout faire pour rectifier la situation. Si rien n'est fait, la responsabilité financière et pénale du donneur d'ordre est engagée.

Des questions s'en suivent relatives à la prévention des risques. Sophie Chermat explique que ce vadémécum est dédié aux obligations des employeurs dans le cadre de la lutte contre le travail illégal. Pour la sécurité et la prévention des risques, il peut y avoir simplement un rappel des obligations. Mais des fiches dédiées existent déjà. Plus généralement, pour la sécurité au travail, il faut se référer à la journée Prévention des risques des Nuits de Fourvière et AURA-SV. Voir aussi les ressources sur les sites de l'INRS ou la CARSAT ou Thalie Santé sur ces questions. [Le site Prévention-

spectacle liste également beaucoup de ressources sur la prévention, et a publié de nombreuses fiches ressources].

**Pierre-Marie Bommier (SNAM CGT)** constate que les documents demandés par le donneur d'ordre en prévention du travail illégal ne permettent pas de faire une vérification fiable. Est-il possible d'intégrer au vadémécum des suggestions pour cette vérification ? Peut-on aller plus loin ?

- **Sophie Chermat (DREETS)** explique qu'il est possible de demander plus de documents que la loi ne l'exige. Une note émanant des organisations membres du COREPS pourrait être ajoutée au vadémécum.

**Anne Carrier (FEVIS / Profedim)** appelle à faire attention à ne pas trop demander de documents. Les employeurs n'ont pas beaucoup de documents pour attester de l'embauche. Seule reste la fiche de paie, mais cela pose la question de la confidentialité vis-à-vis du salarié, mais également des marges de négociation vis-à-vis des donneurs d'ordre lors de la fixation du prix de cession...

- **Sophie Chermat (DREETS)** rappelle que la DPAE reste le document utilisé pour la vérification du travail illégal. Les attestations de l'URSSAF permettent aussi d'effectuer une vérification.

**Bertrand Furic (Jazz(s)RA)** ajoute qu'un nouveau décret autour de la prise en compte des infrabasses est en cours de rédaction. Ce n'est pas un sujet anecdotique, il y a des contraintes réglementaires à respecter.

- **Marjorie Glas (coord. COREPS)** précise qu'il existe des ressources déjà existantes sur la prévention des risques qu'il faudrait que le groupe compile (Agi Son, journée prévention des risques dans le spectacle, etc.).

**Pierre-Marie Bommier (SNAM CGT)** revient sur le vadémécum. Il estime qu'il n'y a peut-être pas suffisamment d'informations sur le GUSO.

- **Céline Raluy (DRAC)** explique que les équipes du GUSO sont là pour accompagner les employeurs occasionnels. C'est la raison pour laquelle dans ce vadémécum, le GUSO est évoqué mais pas détaillé.

Est ensuite évoquée la diffusion de ce vadémécum une fois celui-ci finalisé. Les possibilités suivantes sont mentionnées :

- Diffusion de la version numérique du document sur les sites web de la DREETS, de la DRAC, de l'Agence AURA-SV.
- Diffusion sur les listes de diffusion de chaque organisation membre du groupe
- Diffusion Papier à envisager. Les structures du COREPS peuvent être destinataires d'exemplaires imprimés du document.
- Diffusion auprès des associations d'élus : AMRF, AMF, France Urbaine, Villes de France, FNCC, ADDACARA...
- Présentation du document dans le GT Politiques publiques à envisager
- Diffusion sur les lieux de formation et dans les structures d'accompagnement.

Ce document est principalement à destination des employeurs, mais reste instructif pour les salariés.

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** trouve qu'il serait intéressant de rappeler que, concernant les artistes, on ne peut pas leur demander de factures. Il y a présomption de salariat pour les artistes. Idem concernant l'auto-entrepreneuriat, qui n'est pas possible pour un artiste sur scène.

**Pierre-Marie Bommier (SNAM CGT)** demande de son côté si, pour éviter un chantage à la facture, il serait possible d'obliger les employeurs à faire de l'embauche directe.

**Sarah Battegay (SMA / Grand Bureau)** constate que se pose également une question récurrente autour des organisateurs de festivals et des aides SPEDIDAM et de l'embauche du plateau artistique. Les questions de « qui emploie » sont des questions épineuses.

- **Sophie Chermat (DREETS)** considère que ces questions ne peuvent pas être traitées dans un vadémécum réalisé par les services de l'Etat, qui ne peut que rappeler les obligations légales, mais peuvent l'être dans les préconisations du COREPS.

### Discussion de critères permettant d'évaluer la mise en œuvre de la prévention VHSS dans le secteur

Le plan VHSS a été mis en œuvre par le ministère de la culture en septembre 2022. Sud Culture propose de travailler à une évaluation de ce dispositif à partir de septembre 2023.

Aujourd'hui, il faudrait voir quels seraient les critères d'évaluation de ce dispositif.

**Danaé Hogrel (SUD culture)** prend la parole pour expliciter les attentes de son organisation. Depuis novembre, il existe un article sur la VHSS dans la CCNEAC. Il n'y a rien d'obligatoire pour les structures de moins de 11 ETP. Sud Culture souhaiterait faire apparaître des modalités spécifiques pour les petites structures dans la CCNEAC. Depuis novembre, des clauses concernant la VHSS sont à rajouter dans le contrat de travail. Il serait intéressant que le GT travaille sur des critères et questions à soulever afin qu'une diffusion d'un questionnaire soit possible d'ici septembre.

**Fanny Dechenaud (AFDAS)** précise que de 0 à 10 salariés, rien ne s'applique ; à partir de 11 salariés, il y a obligation d'un CSE dont 1 référent VHSS ; plus de 50 salariés : un référent VHSS au sein du CSE.

**Sophie Chermat (DREETS)** précise que, si dans les entreprises de 0 à 11 salariés, rien de spécifique ne s'impose en termes de représentation du personnel, le droit du travail s'applique !

**Ubavka Zaric (DRAC)** considère que, concernant les VHSS, il faut travailler côté employeurs comme côté salariés. Le ministère de la culture a prévu une évaluation. Il faut voir comment les actions se sont mises en place, comment elles se sont répercutées au niveau des salariés. L'enjeu est aussi de confronter les points de vue des salariés et les points de vue des employeurs. Pour cela, un travail d'enquête qualitative sera instructif.

**Fanny Dechenaud (AFDAS)** explique que l'AFDAS a constaté que depuis septembre la formation des employeurs s'est accélérée.

**Danaé Hogrel (SUD Culture)** suggère d'axer le travail du groupe sur un questionnaire à mener auprès des salariés, notamment dans les petites structures... En complémentarité de l'évaluation du ministère. Le groupe pourrait mener un questionnaire similaire à celui mené sur l'emploi et la crise sanitaire.

**Pierre Desmaret (FO)** demande si le bureau d'une association peut être référent et formé ? Cela pourrait soulager les petites structures.

**Ubavka Zaric (DRAC)** répond que oui.

**Sarah Battegay (SMA / Grand Bureau)** ajoute que l'affiliation au CNM est conditionnée à des heures de formation sur cette question. Le secteur pourrait prendre exemple sur les référents handicap qui sont obligatoires dans les organismes de formation, et pour lesquels la question de la taille de la structure n'a pas impact (tous les organismes de formation doivent se former sur ces questions quel que soit le nombre de salariés ETP).

**Danaé Hogrel (SUD Culture)** considère que, plus largement, il faudrait savoir comment les petites structures s'emparent de cette question. Que se passe-t-il par rapport aux tournées, qui est le référent dans ces moments-là ? Est-ce celui de la compagnie ou du lieu qui accueille ? Il serait intéressant de mettre des clauses dans les contrats de travail, dans les feuilles de route pour en informer les salariés...

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** propose un plan de travail : un drive préparatoire au questionnaire sera lancé puis travaillé en réunion avant mise en ligne et passation.

**Ubavka Zaric (DRAC)** considère qu'il s'agit d'un sujet à faire remonter à la réunion nationale des COREPS.

#### Point de calendrier et mise à l'ordre du jour des prochains thèmes du groupe

- La bi-modalité présentiel / distanciel est conservée
- La réunion de mars sera consacrée à la validation du vadémécum et à ses modalités de diffusion ; à un retour de la réunion avec la DGCA ; à un premier temps d'échanges sur France Compétences.
- La réunion d'avril sera dédiée à France Compétences : la DREETS voit si en interne quelqu'un peut répondre sur ce sujet ; la CPNEF-SV et la CPNEF-AV seront conviées en visioconférence ; le groupe souhaite par ailleurs faire remonter les problèmes suscités par la réforme de la formation dès la réunion du 13 mars avec la DGCA. Cette demande sera transmise au comité de pilotage du COREPS.
- La réunion de mai sera consacrée au questionnaire VHSS.
- La réunion de juin pourrait être organisée sur le site des Nuits de Fourvière en même temps que la journée prévention des risques (19 juin).

#### Remarques diverses :

**Fanny Dechenaud (AFDAS)** suggère, concernant le questionnaire VHSS, d'extraire des données AFDAS concernant les salariés permanents et intermittents qui ont été formés. Il est possible de savoir si ce sont des formations de sensibilisation des salariés ou des modules pour la direction. Elle va voir si un tri est possible à partir des métiers exercés. Un tri à partir du sexe est possible.

**Sabine Danquigny (Pôle Emploi)** demande si un point doit être prévu sur la question des contrôles des intermittents lors de résidences à l'étranger. Il est proposé qu'une réunion soit organisée en

sous-groupes, avec les membres du COREPS intéressés par la question. Le thème sera le suivant :  
Comment gérer son inscription quand on part à l'étranger ?